

CONDUITE ACCOMPAGNEE

La conduite AAC est une formule à l'apprentissage dès l'âge de 15 ans. Cette formule a pour but d'initier l'enfant dès son jeune âge et d'acquérir une expérience de la conduite avec plus de sérénité. Cette formation est identique à la formation traditionnelle soit :

Faire la formation théorique au sein d'une auto école

Obtenir son examen du code de la route

faire l'heure d'évaluation

20 heures de conduite

Mais au lieu de passer ou de continuer à prendre des heures de conduite supplémentaire ou de passer son permis de conduire, l'élève conducteur effectue un rendez-vous préalable avec la présence de son ou ses parents. A l'issue il se voit délivrer une attestation qui lui permet de conduire avec un proche de plus de 23 ans et de 5 ans de permis.

Au bout de 4 à 6 mois et après avoir effectué 1000 km, l'élève revient pour un RDVP soit de 1 heure de conduite et 2 heures en salle ou les thèmes comme, (alcool, vitesse, permis à points, assurance etc) seront traités,

Un deuxième RDVP sera effectué après 2000 km de plus, sous le même principe que le premier RDVP.

A ses 17 ans, l'élève conducteur pourra, s'il le désire, passer son examen pratique.

Les avantages de la conduite accompagnée :

Acquérir une expérience environ 1 an minimum de conduite avec les parents.

Réduire le coût des heures de conduite en auto école.

Bénéficier d'une durée plus courte pour le permis probatoire soit 2 ans au lieu de 3 ans.

Bénéficier d'une réduction sur la tarification des assurances.

Passer son examen pratique à 17 ans si l'élève conducteur le désire.

CONDUITE SUPERVISEE

La conduite supervisée (CS) est un mélange condensé de la conduite accompagnée et du permis B. Elle permet, après avoir effectué 20 heures de conduite et avoir effectué le RDV préalable de conduire minimum 1000 Km avec son accompagnateur, puis, de passer son examen du permis de conduire.

Avantages de la conduite supervisée :

Acquérir une expérience avec son accompagnateur

Baisser le coût de la formation en auto école

Pas de remise au niveau des assurances

permis probatoire pendant 3 ans

Déroulement d' un examen pratique

La formation d'un permis de conduire devient de plus en plus complexe et paradoxalement nous voyons fleurir des formations code en ligne ainsi que des locations de véhicule en double commande.

La formation en candidat libre :

Cette formation est tentante en raison de son coût financier qui est réduit par rapport à une auto école,

Avantage :

coût du permis réduit
formation théorique support internet site proposant des séries payantes ou gratuite parfois

Inconvénient :

pas de cours dispensé par professionnel
Faire les démarches seul sur le site de la préfecture(inscription dématérialisée)
difficulté de trouver un accompagnateur avec véhicule double commande
Pas de programme précis et élaboré pour la conduite
Pas de suivi de formation
En cas de problème pas de recours

La formation en auto école

L'auto école a demandé un agrément auprès de la préfecture de son département
L'auto école enregistre son dossier sur le réseau de la préfecture (ants) démarche effectuée par l'auto école , se voit attribuer après acceptation du dossier un numéro Neph qui lui permet s'inscrire sur une plate-forme privée (exemple la poste , SGS....) (coût :30 euros) .
Ce paiement peut être réalisé soit par l'auto école soit par l'élève.

L'auto école s'engage à respecter le remc .

Les cours de formation théoriques et pratiques sont dispensés par des moniteurs diplômés
Les cours théoriques sont développés par thèmes avec participation des élèves dans la salle de code ,
L'élève peut en renforcement , prendre un site internet pour se perfectionner.

Pour la conduite :

La première heure de conduite dite heure d'évaluation donnera un volume de formation à l'élève.
Puis 20 heures de conduite seront planifiées .Le moniteur suit sa progression sur des supports pédagogiques tel que la fiche de suivi.

Toute sa formation sera encadrée par des moniteurs diplômés
Avec le permis à 1 euro / jour ,une garantie financière permet aux élèves en cas de défaillance de l'auto école , de rembourser l'apprenti conducteur .